



Print from the website of the AMF

## **Plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux**

### **Position DOC-2007-15**

Applicable au 29 octobre 2007

### **Textes de référence**

[Articles L. 411-1 et L. 411-2 du code monétaire et financier](#)

[Article 212-5](#)

Plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux .....	1
Résumé .....	1

### **Résumé**

L'Autorité des marchés financiers indique que les plans d'attribution d'actions gratuites et les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ne donnent pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à son visa, que l'émetteur soit français ou étranger.